CHRS : PROJETS DE FUSION ET DE MUTUALISATION

QUELS IMPACTS POUR LES AGENTS, LES ÉQUIPES ET L'ACCUEIL ?

La SDILE pilote la politique d'hébergement social pour la Ville de Paris en gérant des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Dans un contexte de contraintes financières, des projets de regroupement, de mutualisation ou de réorganisation sont évoqués.
L'UNSA-CASVP s'interroge sur la pertinence de ces projets et alerte sur leurs conséquences possibles pour les agents, la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes hébergées.

De quoi parle-t-on ?

Des projets de regroupement, de mutualisation ou de réorganisation des structures d'hébergement du CASVP sont évoqués. À ce stade, l'UNSA-CASVP demande que soient clairement précisés les établissements concernés, les objectifs poursuivis et les conséquences éventuelles pour les agents et les personnes accueillies.

Un objectif d'optimisation... mais à quel prix ?

La recherche d'optimisation des moyens et de gains de gestion est évoquée dans un contexte de contraintes budgétaires. L'UNSA-CASVP alerte sur les risques que ces évolutions font peser sur les conditions de travail, les effectifs et la qualité de l'accompagnement.

Des risques identifiés par l'UNSA-CASVP

- Dégradation des conditions de travail et surcharge des équipes.
- Perte de repères et de continuité pour les personnes hébergées.
- Fragilisation de la sécurité et de la qualité de l'accompagnement.
- Définition floue des missions et des responsabilités.
- Risque de déshumanisation de l'accueil.

Le cadre et les obligations

Tout projet impactant l'organisation, les postes, les conditions de travail ou la santé des agents doit être :
■ présenté et débattu en **CST**, ■ analysé en **F3SCT** (impacts sur la santé, la sécurité et les conditions de travail), ■ accompagné d'une information claire et d'un véritable dialogue social.

Les questions en suspens

- **Quels établissements** seraient concernés par un regroupement ou une réorganisation ?
- Quelles suppressions, mutualisations ou redéploiements de postes ?
- Quels impacts sur les équipes d'accueil (jour, nuit, week-end) ?
- Quelles évolutions des horaires, des cycles et des lieux de travail ?
- Quel calendrier et quelles instances de dialogue social seront saisies ?

Le contexte

- **Nuit de la Solidarité 2026 : 3 858 personnes** sans solution d'hébergement à Paris, soit **+10 %** par rapport à 2025.
- La Ville de Paris a engagé un plan visant la création de **4 000 places** supplémentaires de mise à l'abri et d'hébergement.
- Des équipes déjà très mobilisées face à des besoins sociaux qui restent importants.

Ce que l'UNSA-CASVP demande aujourd'hui

- Une **information complète, transparente** et régulière sur le projet.
- Le **maintien des effectifs** nécessaires à un accueil digne, sécurisé et continu.
- Aucune **suppression de poste** sans étude d'impact préalable.
- Le **respect des métiers**, des qualifications et des spécificités des équipes.
- Des **garanties** sur les horaires, les cycles et les conditions de travail.
- **L'association des agents** et de leurs représentants à toutes les étapes.

Vous êtes concerné(e) ?

Une question ? Un besoin d'information sur le projet et ses conséquences ? N'hésitez pas à nous contacter.

Contactez l'UNSA-CASVP

Casvp-Syndicat-Unsa@paris.fr
01 43 14 23 20 / 22 40
ou auprès de vos représentants sur le terrain.

L'hébergement d'urgence relève principalement de l'État. Paris a jusqu'ici choisi d'intervenir en complément, y compris au-delà de ses compétences, pour répondre à l'urgence sociale. Au moment où les besoins augmentent, réduire les moyens humains serait un mauvais signal : **les agents de première ligne ont besoin d'être soutenus, pas d'être moins nombreux ni davantage chargés de missions.**

Élections professionnelles 2026

du 3 au 10 décembre
Vote électronique

Pour faire entendre votre voix et défendre vos droits,

votez UNSA-CASVP.